

TARIFICATION – LOCATION DE SALLES

Modifiés par délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2014, les tarifs sont appliqués par forfaits (cumulables) de la manière suivante :

SALLE CABRALES

Habitants de la commune	de 9H à 18H	Forfait de 100€
	de 18H à 9H	Forfait de 100€
	CAUTION	1500 €
Habitants hors commune <u>ou</u> Association non signataire de la charte	de 9H à 18H	Forfait de 300€
	de 18H à 9H	Forfait de 300€
	CAUTION	1500 €
Associations signataires de la charte de la vie associative sadiracaise	Mise à disposition	Gratuite
	CAUTION	0€

SALLE PIERRE BOSCH

Habitants de la commune	de 9H à 18H	Forfait de 50€
	de 18H à 9H	Forfait de 50€
	CAUTION	500 €
Habitants hors commune <u>ou</u> Association non signataire de la charte	de 9H à 18H	Forfait de 150€
	de 18H à 9H	Forfait de 150€
	CAUTION	500 €
Associations signataires de la charte de la vie associative sadiracaise	Mise à disposition	Gratuite
	CAUTION	0€

Le forfait 18H-9H ne sera pas appliqué dans les cas suivants :

- Le dimanche soir, si et seulement si, la remise des clefs est effectuée le lundi à 9H15 (jour ouvrable)
- Le soir d'un jour férié, si et seulement si la remise des clefs se fait le lendemain à 9H15 (jour ouvrable)